



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT THEGRA/LAVERGNE PROJET EDUCATIF 2018/2019

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), est géré par le Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Périscolaire de Thégra/Lavergne. Il accueille tout enfant en âge scolaire, mais selon les disponibilités, la priorité est donnée aux enfants de la communauté de communes. Il se déroule à l'école de Thégra.

Leur encadrement est assuré par une directrice BAFD, accompagnée au minimum d'un agent d'animation BAFA. Le nombre des agents présents dépend du nombre d'enfants accueillis. En plus de toutes les activités ou moments de détente qu'ils prodiguent aux enfants, les agents assurent leur surveillance et leur sécurité.

SOMMAIRE

- Disponibilité
- Les objectifs éducatifs
- Les moyens mis en œuvre

DISPONIBILITE

L'accueil de loisirs est ouvert du premier jour de la rentrée scolaire, début septembre, jusqu'au 15 août. Il ne reçoit pas les enfants ni le week-end, ni les jours fériés

Le périscolaire accueille les enfants

- Le matin : de 7h30 à 8h55
- Le midi : de 11h55 à 13h30.
- Le soir : de 16h30 à 18h30

Seule l'école de Thégra relève de l'ALSH, celle de Lavergne fonctionnant en garderie.

L'extrascolaire : uniquement sur l'école de Thégra

- Mercredi : de 7h30 à 18h30
- Petites et grandes vacances scolaires : de 7h30 à 18h30. Pas d'ALSH durant les vacances de Noël et la deuxième quinzaine du mois d'août.

Le nombre d'enfants accueillis est variable selon les périodes et dépend des inscriptions. Il atteint régulièrement son maximum lors des pauses méridiennes et lors de certains jours des vacances.



OBJECTIFS EDUCATIFS

Cette structure d'accueil se doit de répondre autant à l'attente des parents qu'à celle des enfants et d'offrir entière satisfaction aux uns comme aux autres.

- Attente des parents

Cette attente des parents peut émaner de deux raisons distinctes, les amenant faire appel à cette structure d'accueil de façon régulière ou occasionnelle.

- Soit le ou les parents ont une activité professionnelle et doivent pouvoir disposer d'une structure capable d'accueillir leurs enfants durant leurs heures de travail (accueil régulier).
- Soit le ou les parents considèrent qu'un accueil en centre de loisirs est un mode de socialisation, d'éveil ou de distraction de leur enfant (accueil occasionnel).

- Attente des enfants

Les enfants perçoivent le centre de loisirs comme un endroit où l'on peut se retrouver entre camarades et s'amuser, un endroit où l'on peut se détendre et ne rien faire, un endroit où l'on découvre de nouvelles activités, qu'elles soient manuelles, sportives, créatrices...

L'équipe éducative, en collaboration avec les parents concernés, a donc défini les objectifs suivants :

- L'ALSH est un lieu de détente, de loisirs, de jeux, d'occupations manuelles ou créatrices.
- Il offre à l'enfant l'éveil et la pratique de différents modes d'expression : orale, écrite, corporelle, artistique et l'approche d'activités manuelles ou sportives.
- Des ½ séjours d'une durée variable (mais inférieurs à 1 semaine) peuvent être organisés selon le thème des activités proposées (mini camp, nuit des étoiles...) offrant à l'enfant dépaysement et véritable sentiment de vacances.
- C'est un mode d'accueil collectif qui favorise la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe et de la vie citoyenne. Il y apprend à découvrir l'autre et à le respecter même s'il lui paraît différent. Il est sensibilisé à son autonomie, à la prise de responsabilités, à la découverte de la société qui l'entoure dans ses différents aspects.

L'accueil de loisirs se doit de respecter le rythme de l'enfant ce qui implique que les temps d'activités soient précédés et suivis de temps de retour au calme et de repos.

Les activités proposées doivent être diversifiées pour ne pas lasser l'enfant et organisées dans le temps pour ne pas exiger de lui une attention trop longue et soutenue. L'aspect ludique de l'A.L.S.H. est une des règles de son organisation. Quelques soient les activités mises en place, il est primordial que l'enfant y prenne plaisir

La démarche pédagogique repose sur deux critères en fonction desquels sont élaborés différents types d'activité ou de jeux :

- L'enfant : création personnelle, découvertes de ses propres potentialités, initiation aux différents modes d'expression cités précédemment.
- Le groupe : création collective, jeux, apprentissage de la vie en groupe et de son fonctionnement, apprentissage du respect de l'autre. Découverte du village et de ses habitants, de la vie associative (participation à des fêtes, des spectacles du village...), de l'environnement naturel et culturel (patrimoine).



MOYENS MIS EN OEUVRE

Les moyens matériels

Les locaux :

Ils se situent dans chaque école des communes de Lavergne et Thégra et sont gérés par le SMASP. L'A.L.S.H. peut donc profiter également des extérieurs.

- Lavergne

- Une salle de jeux avec coin repos
- Une salle de restauration
- Une salle d'activité manuelle avec coin informatique
- Une aire de jeu extérieure
- Deux cours et deux préaux
- Des toilettes extérieures

- Thégra

- Une salle d'activité manuelle
- Une salle de jeux polyvalente
- Une salle de repos et de sieste
- Une salle de jeux avec coin lecture
- Une salle de restauration
- Une cour et un préau
- Une aire de jeu extérieure

Le matériel éducatif :

Le matériel est un matériel de base complet :

- Pour les activités manuelles et créatives : dessin, peinture, découpage, collage, perles ...
- Pour le divertissement : nombreux et divers jeux et jouets,
- Pour les activités plus sportives : tricycles, patinettes, ballons, tapis de sol, jeux de quilles...
- Pour la détente : fauteuil et banc en mousse, coussins, petits lits...

Le matériel est régulièrement complété par l'achat de nouvelles acquisitions faites en fonction des besoins (vétusté ou nouvelles activités).

Les moyens humains

L'équipe éducative est composée :

- Deux directrices BAFD
- Quatre agents d'animation (BAFA et/ou CAP petite enfance)
- Une ATSEM également présente pour les pauses méridiennes.
- Deux agents d'encadrement et d'accompagnement

Les moyens financiers

La gestion financière du centre de loisirs sans hébergement est assurée par le SMASP. Les ressources proviennent en majeure partie des collectivités territoriales concernées (communes et communauté de



Syndicat Mixte de l'animation scolaire et péri-scolaire
Place de la Mairie
46500 THEGRA

Tél : 05 65 38 78 49

mail : smasp.thegra@gmail.com

communes). Le reste provient de la participation financière des parents et des prestations de divers services (CAF, DDJSCS...)